

## Séance ordinaire du 11 mars 2015

### Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum à la salle des Loisirs de Saint-Hilarion, située au 346, route 138, à Saint-Hilarion, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseillers suivants :

MM	Dominic Tremblay, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
	Renaud Marier, maire	Saint-Hilarion
	Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-Saint-François
	Gaston Duchesne, conseiller	Baie-Saint-Paul
Mme	Lyne Tremblay, conseillère	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux gens présents ainsi qu'aux membres du conseil de la MRC. Elle procède ensuite à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 11 février 2015
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 25 février 2015
4. Adoption des comptes à payer
5. **Gestion des matières résiduelles :**
  - 5.1. Appel d'offres sur invitation relatif à l'acquisition d'un bâtiment préfabriqué et installé sur le site de l'Écocentre de Saint-Urbain : octroi d'un contrat
  - 5.2. Résolution concernant une demande de cession totale du contrat pour la récupération du métal des écocentres
6. **Pacte rural 2014-2015 :**
  - 6.1. Volet mise en oeuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
  - 6.2. Ville de Baie-Saint-Paul : volet infrastructures de loisir
  - 6.3. Municipalité des Éboulements : volet infrastructures de loisir
7. MTQ: programme d'aide au développement du transport collectif régional (volet 2)  
**Divers**
8. Octroi d'un contrat pour la fabrication d'une table de réunion et d'un meuble de rangement
9. Suivi préséance : Les Cercles d'emprunt de Charlevoix
10. Rapport de représentation
11. Affaires nouvelles
  - 11.1. Forum des élus de la Capitale-Nationale : délégation des représentants de la MRC de Charlevoix
  - 11.2. GMR : collecte des encombrants (2015)
  - 11.3. Pacte rural : municipalité de L'Isle-aux-Coudres (volet infrastructures de loisir)
12. Courrier
13. Période de questions du public
14. Levée de l'assemblée



### **34-03-15 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour, en enlevant l'item 5.2 (l'item 5.3 devenant 5.2) et en incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Dominic Tremblay et adoptée unanimement.

### **35-03-15 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2015**

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2015 soit adopté.

### **36-03-15 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 FÉVRIER 2015**

Il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance du comité administratif du 25 février 2015 soit adopté.

### **37-03-15 4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

**QUE** soient acceptés les comptes payés de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix, ainsi que de la Gestion des matières résiduelles tels que déposés au présent conseil soit dans les rapports mensuels du 12 février au 11 mars 2015 et qui se détaillent comme suit :

#### **Municipalité régionale de comté de Charlevoix**

Chèques # 29576 à 29645	224 578.68\$
Paiement AccèsD # 119 à 128	5 814.48\$
Paiements préautorisés JG-30,31,32,33,34,35,38,41	55 424.05\$
Salaires nets versés (rapports # 737 à 740)	52 120.28\$

#### **Gestion des matières résiduelles**

Chèques # 2898 à 2906	55 218.06\$
Paiement AccèsD # 19	186.15\$

**Total : 393 341.70\$**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix et la Gestion des matières résiduelles possèdent les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath

Directrice générale et secrétaire-trésorière



**QUE** soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac Pikauba), ainsi que de BAUX, tels que déposés au présent conseil soit dans les rapports mensuels du 12 février au 11 mars 2015 et qui se détaillent comme suit :

**TNO de Charlevoix (Lac Pikauba)**  
Chèques # 466 à 470

18 562.14\$

**BAUX**  
Chèque # 69

2 923.13\$

**Total : 21 485.27\$**

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac Pikauba) et BAUX possèdent les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### 5- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES :

#### **38-03-15 5.1- APPEL D'OFFRES SUR INVITATION RELATIF À L'ACQUISITION D'UN BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ ET INSTALLÉ SUR LE SITE DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-URBAIN : OCTROI D'UN CONTRAT**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq entreprises concernant l'acquisition d'un bâtiment préfabriqué et installé sur le site de l'Écocentre de Saint-Urbain;

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a reçu deux soumissions, dont l'une d'entre elles est jugée conforme (Métal Sartigan) alors que la seconde est jugée non conforme (Bâtiment Toro);

**ATTENDU QUE** le rapport d'ouverture des soumissions est présenté au Conseil des maires et que les prix soumis pour le soumissionnaire conforme sont les suivants :

Résultats des prix soumissionnés :

- Option 1 : bâtiment de grandeur 40 pieds par 60 pieds :

	<i>Métal Sartigan (sans installation)</i>	<i>Métal Sartigan (Avec installation)</i>
Prix soumissionné (avant les taxes)	50 700 \$	68 300 \$

- Option 2 : bâtiment de grandeur 40 pieds par 80 pieds :

	<i>Métal Sartigan (sans installation)</i>	<i>Métal Sartigan (Avec installation)</i>
Prix soumissionné (avant les taxes)	59 100 \$	79 000 \$



**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions reçues, incluant le rejet de la soumission jugée non conforme, soit celle de Bâtiment Toro;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Renald Marier et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie le contrat relatif à l'acquisition d'un bâtiment préfabriqué et installé sur le site de l'Écocentre de Saint-Urbain à l'entreprise Métal Sartigan au coût de 79 000 \$ (avant les taxes applicables);

**QUE** cette décision soit conditionnelle à l'acceptation par Hydro-Québec de l'aide financière de 154 604 \$ octroyée dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) afin de réaliser le projet d'acquisition d'un bâtiment préfabriqué et installé sur le site de l'Écocentre de Saint-Urbain.

**QUE** madame Karine Horvath, directrice générale, soit autorisée au nom de la MRC de Charlevoix à signer tout document relatif à la présente résolution avec l'entreprise Métal Sartigan.

**39-03-15 5.2- RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE DE CESSION TOTALE DU CONTRAT POUR LA RÉCUPÉRATION DU MÉTAL DES ÉCOCENTRES**

**ATTENDU QUE** la MRC a, suite à un appel d'offres public, confié le contrat pour la récupération du métal de ses écocentres de Baie-Saint-Paul, Saint-Urbain et L'Isle-aux-Coudres à Laurent Girard et Fils inc. pour les années 2014 à 2016;

**ATTENDU QUE** Laurent Girard et Fils inc. a demandé, dans une lettre du 18 décembre 2014, la permission de céder son contrat à C.A. Récupération inc.;

**ATTENDU QUE** le conseil des maires juge opportun d'accepter cette cession de contrat compte tenu que les services administratifs de la MRC ont obtenu toutes les attestations qui étaient requises initialement de Laurent Girard et Fils inc. pour apprécier la conformité de sa soumission auprès de C.A. Récupération inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix accepte la cession du contrat octroyé à Laurent Girard et Fils inc. en faveur de C.A. Récupération inc. pour la durée restante du contrat, suivant les mêmes termes et conditions qui étaient prévus au contrat initial conformément au devis;

**QUE** madame Karine Horvath, directrice générale, soit par la présente mandatée pour signer le contrat par lequel la MRC accepte cette cession de contrat.



**6- PACTE RURAL 2014-2015 :**

**40-03-15 6.1- VOLET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a retenu le projet de mise en œuvre du plan d'action du PDZA parmi les priorités inscrites au plan de travail du Pacte rural 2014-2015 de la MRC et qu'à cet effet, une somme de 10 000 \$ figure au budget du Pacte rural pour l'année 2015;

**ATTENDU QUE** la contribution de la MRC de Charlevoix à la réalisation de ce projet est estimée à au moins 2 500 \$ et que le coût total du projet est estimé à 12 500 \$;

**ATTENDU QUE** le comité de suivi du PDZA propose la répartition des sommes attribuées par le Pacte rural à la réalisation de trois actions spécifiques qui ont fait l'objet d'une présentation auprès des membres du conseil de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix entérine une affectation de 10 000 \$ provenant du Pacte rural 2014-2015 à la réalisation des actions ciblées dans le cadre de la mise en œuvre du PDZA de la MRC.

**41-03-15 6.2- VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL : VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIR**

**ATTENDU QUE** le plan de travail du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des projets municipaux dans le domaine de l'amélioration des infrastructures de loisir;

**ATTENDU QUE** le plan de travail 2014-2015 adopté par la MRC prévoit que la somme disponible par projet dans le volet « Infrastructures de loisir » est de 30 000 \$, couvrant l'année financière 2015;

**ATTENDU QUE**, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du Pacte rural deux projets ont été soumis par la ville de Baie-Saint-Paul, soit 1) l'ajustement de l'étude de faisabilité de sentier du marais salin et la réalisation d'un plan concept regroupant le sentier transcanadien, le marais salin, habitat 07 et la future maison du Saint-Laurent; et 2) l'aménagement du skate-park, incluant la restauration des équipements et l'ajout de nouveaux modules;

**ATTENDU QUE** le coût total de ces deux projets s'élève à 60 000 \$ et que la contribution de la ville de Baie-Saint-Paul est évaluée à 30 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC accorde une somme de 30 000 \$ à la ville de Baie-Saint-Paul pour 2015 dans le cadre du volet « Infrastructures de loisir » du Pacte rural;



**QUE** madame Claudette Simard, préfet, et madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées au nom de la MRC de Charlevoix à signer le protocole d'entente avec la ville de Baie-Saint-Paul.

**42-03-15 6.3- PACTE RURAL : MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS (VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIR)**

**ATTENDU QUE** le plan de travail du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des projets municipaux dans le domaine de l'amélioration des infrastructures de loisir;

**ATTENDU QUE** le plan de travail 2014-2015 adopté par la MRC prévoit que la somme disponible par projet dans le volet « Infrastructures de loisir » est de 30 000 \$, couvrant l'année financière 2015;

**ATTENDU QUE**, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du Pacte rural trois projets ont été soumis par la municipalité des Éboulements, soit 1) construction d'un abri sur le terrain des loisirs; 2) réalisation d'un plan d'architecte pour l'agrandissement du bâtiment des loisirs et 3) construction d'un pont reliant les sentiers de la forêt marine et de la Seigneurie;

**ATTENDU QUE** le coût total de ces trois projets s'élève à 58 300 \$ et que la contribution de la municipalité des Éboulements et de ses partenaires est évaluée à 28 300 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC accorde une somme de 30 000 \$ à la municipalité des Éboulements pour 2015 dans le cadre du volet « Infrastructures de loisir » du Pacte rural;

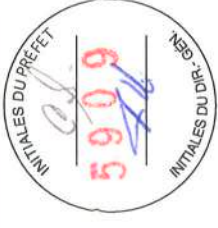
**QUE** madame Claudette Simard, préfet, et madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées au nom de la MRC de Charlevoix à signer le protocole d'entente avec la municipalité des Éboulements.

**43-03-15 7- MTQ : PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL (VOLET 2)**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix offre les services de transport collectif régional depuis 2003 et qu'elle appuie financièrement Transport Adapté Charlevoix-Ouest (TACO) qui est mandaté pour assurer la coordination du service de transport collectif;

**ATTENDU QU'**il est prévu d'effectuer en 2015 plus de 14 500 déplacements (14 413 déplacements effectués en 2014);

**ATTENDU** les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif-volet 2 qui prévoit que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à 125 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 20 000 déplacements au cours de l'année 2015;



**ATTENDU QUE** la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis au cours des trois années suivantes dans les services de transport collectif régional;

**ATTENDU QUE**, pour les services de transport, la MRC de Charlevoix prévoit contribuer en 2015 pour une somme de 13 338 \$, à laquelle s'ajoutera un montant prévu de 40 000 \$ provenant du pacte rural;

**ATTENDU QUE** la participation prévue des usagers sera de 32 000 \$ en 2015;

**ATTENDU QUE** ces données proviennent des prévisions budgétaires 2015 et que les états financiers viendraient les appuyer;

**ATTENDU QUE** la contribution financière estimée du MTQ pour 2015 pourrait être de 170 676 \$ (si on double les revenus provenant de la MRC et des usagers) pour l'année 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

**QUE** la MRC s'engage à effectuer plus de 14 500 déplacements au cours de l'année 2015;

**QUE** la MRC de Charlevoix demande au MTQ, une contribution financière de base de 125 000 \$ pour les services de transport collectif pour l'année 2015;

**QUE** la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus accumulé de 53 376 \$ (selon les récents états financiers préparés pour l'année 2014 par TACO) dans les services de transport collectif régional au cours des trois années suivantes;

**QUE** la MRC s'engage à produire le rapport d'exploitation 2015 au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2016.

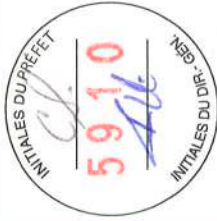
**44-03-15 8- OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FABRICATION  
D'UNE TABLE DE RÉUNION ET D'UN MEUBLE DE  
RANGEMENT**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de propositions sur invitation auprès de quatre ébénistes pour la fabrication d'une table de réunion et d'un meuble de rangement pour la salle de délibérations;

**ATTENDU** la recommandation formulée par l'équipe qui a analysé les propositions reçues qui est d'octroyer le contrat à Réjean Labbé, ébéniste, au montant avant taxes de 4 050 \$ pour la table de réunion et de 2 850 \$ pour le meuble de rangement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC octroie le contrat de fabrication d'une table de réunion et d'un meuble de rangement à Réjean Labbé, ébéniste, au montant total de 6 900 \$ (avant taxes), une dépense imputée au budget des immobilisations et équipements de la MRC.



## 9- SUIVI PRÉSEANCE : LES CERCLES D'EMPRUNT DE CHARLEVOIX

En présence, les membres du conseil ont rencontré madame Annie Girard et monsieur Martin Vallières, des Cercles d'emprunt de Charlevoix. Ces derniers ont rappelé la mission de l'organisme qui a débuté ses activités en 1998. Il existe 22 organismes au Québec qui oeuvrent dans le domaine du crédit communautaire, dont les Cercles d'emprunt de Charlevoix. Le budget annuel de l'organisme est d'environ 120 000 \$ et en 2014, 53 participants ont profité de l'accompagnement offert selon la formule des Cercles. Les prêts offerts sont de 5 000 \$ maximum par projet et le taux de remboursement est de 100 %.

L'objectif de cette présentation est de rappeler aux élus municipaux que les Cercles peuvent accompagner les personnes qui ont des projets d'entreprise et qui souhaitent démarrer leur projet, tout en bénéficiant de l'expertise des accompagnateurs et des formateurs qui participent au succès des Cercles.

## 10- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

### REPRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL :

- **MADA** : monsieur Renald Marier a participé au dévoilement de la politique MADA qui s'est tenue aux Éboulements la semaine dernière.
- **COOP DE SANTE** : monsieur Pierre Tremblay précise que la Coop de santé analyse actuellement les propositions reçues en ce qui concerne l'implantation de ses bureaux, qui regrouperont les deux cliniques de Baie-Saint-Paul.
- **MUNICIPALITE DE PETITE-RIVIERE-SAINT-FRANÇOIS** : monsieur Maltais est heureux de confirmer le lancement des appels d'offres pour le démarrage du projet d'infrastructures en eau potable de la Municipalité.
- **COMITE DE SUIVI DU SCHEMA INCENDIE** : monsieur Tremblay indique que le comité s'est réuni et que les travaux relatifs aux ententes se poursuivent.

REPRÉSENTATION DU PRÉFET: madame Claudette Simard a participé aux activités suivantes au nom de la MRC de Charlevoix :

- **RESEAU CHARLEVOIX** : présentation de l'offre de services du train léger aux municipalités de Charlevoix.
- **ALTI** : lancement de la Semaine québécoise de sensibilisation à la déficience intellectuelle.
- **MADA** : Dévoilement de la politique MADA.
- **CARNAVAL DE CHARLEVOIX** : participation à un spectacle tenu dans le cadre du Carnaval de Charlevoix à Saint-Hilarion.
- **SECRETARIAT DE LA CAPITALE-NATIONALE** : participation à la première réunion du comité de transition faisant suite à la fermeture de la CRÉCN, en présence des représentants du MAMOT.
- **FORUM DES ELUS DE LA CAPITALE-Nationale** : participation à la première réunion du Forum où il a été question des ententes spécifiques que les MRC et la ville de Québec souhaitent poursuivre et ce, malgré la fermeture de la CRÉ.





**11- AFFAIRES NOUVELLES**

**45-03-15 11.1- FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE : DÉLÉGATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE CHARLEVOIX**

**ATTENDU QUE** les préfets et maires des MRC de la Capitale-Nationale et de la ville de Québec ont convenu de former une table de concertation pour développer et supporter certaines initiatives en matière de développement régional;

**ATTENDU QUE** cette table de concertation est appelée Forum des élus de la Capitale-Nationale et qu'il y a lieu de déléguer deux représentants pour la MRC de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix délègue les représentants suivants :

- Madame Claudette Simard, maire de Saint-Urbain et préfet de la MRC de Charlevoix;
- Monsieur Jean Fortin, maire de Baie-Saint-Paul.

**QUE** monsieur Dominic Tremblay, préfet-suppléant, soit mandaté pour représenter la MRC en cas d'absence de madame Simard.

**46-03-15 11.2- GMR : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS (2015)**

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix confie le mandat à Éric Tremblay pour réaliser la collecte des encombrants sur appel, un mandat estimé comme suit :

- 4 070 \$ pour le printemps (semaine du 19 mai 2014), soit l'équivalent de 37 heures à un taux horaire de 110 \$ (avant taxes);
- 2 860 \$ pour l'automne (semaine du 13 octobre 2014), soit l'équivalent de 26 heures à un taux horaire de 110 \$ (avant taxes).

**QUE** cette dépense soit imputée au budget de la Gestion des matières résiduelles.

**47-03-15 11.3- PACTE RURAL : MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES (VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIR)**

**ATTENDU QUE** le plan de travail du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des projets municipaux dans le domaine de l'amélioration des infrastructures de loisir;

**ATTENDU QUE** le plan de travail 2014-2015 adopté par la MRC prévoit que la somme disponible par projet dans le volet « Infrastructures de loisir » est de 30 000 \$, couvrant l'année financière 2015;

**ATTENDU QUE**, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du Pacte rural trois projets ont été soumis par la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, soit 1) Éclairage du quai St-Louis et de l'entrée du terrain de jeu municipal; 2) Remplacement des panneaux



d'interprétation du circuit patrimonial de l'Isle-aux-Coudres et 3) Amélioration du parc pour enfants et de la halte-multifonctionnelle;

**ATTENDU QUE** le coût total de ces trois projets s'élève à 50 000 \$ et que la contribution de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres est évaluée à 25 000 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Isle-aux-Coudres recommande que le montant de 5 000 \$ restant soit versé au CPE du Soleil à la lune dans le cadre du projet d'aménagement de la cour extérieure de la garderie L'Arc-en-Ciel de L'Isle-aux-Coudres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Renaud Marier et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC accorde une somme de 25 000 \$ à la municipalité de L'Isle-aux-Coudres pour 2015 dans le cadre du volet « Infrastructures de loisir » du Pacte rural;

**QUE** la MRC accorde une somme de 5 000 \$ au CPE du Soleil à la lune, tel que recommandé par la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, pour la réalisation du projet d'aménagement de l'aire de jeu extérieure de la garderie L'Arc-en-Ciel;

**QUE** madame Claudette Simard, préfet, et madame Karine Horvath, directrice générale, soient autorisées au nom de la MRC de Charlevoix à signer le protocole d'entente avec la municipalité de L'Isle-aux-Coudres (25 000 \$) et avec le CPE du Soleil à la lune (5 000 \$).

## 12- COURRIER

### 1. MUNICIPALITÉS LOCALES

La Ville de Baie-Saint-Paul nous transmet :

- Une copie conforme de la résolution concernant les démarches de représentation auprès du Ministère des Transports pour sécuriser l'intersection du chemin de la Martine et de la route 138;
- Une copie conforme de la résolution concernant la déclaration de compétence de la MRC de Charlevoix concernant les animaux.

### 2. ORGANISMES RÉGIONAUX

Le Centre d'études collégiales en Charlevoix nous transmet une demande d'aide financière concernant la remise des bourses d'études lors du 20<sup>e</sup> Gala de la réussite 2014-2015.

La Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul nous remercie de notre participation à l'activité café-rencontre-moto DI-TED qui aura lieu le 1<sup>er</sup> août 2015.



### 3. UNIONS RÉGIONALES ET AUTRES MRC

La Fédération canadienne des municipalités nous transmet le formulaire d'adhésion pour l'année 2015-2016.

Le Syndicat de l'UPA de Charlevoix-Ouest nous transmet une résolution concernant le maintien de l'expertise dans les CLD et les MRC.

La Municipalité de Mandeville nous transmet une résolution concernant le projet d'Oléoduc Énergie Est.

### 4. ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

La Ministre des Transports du Canada nous transmet une correspondance relativement à la résolution adoptée par la MRC de Charlevoix concernant le transport du pétrole brut sur le fleuve Saint-Laurent.

Le Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord nous transmet une correspondance concernant le renouvellement de l'entente de délégation de gestion foncière et de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

Le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation nous informe que la version finale du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) répond à ses attentes.

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

- nous informe que le règlement 153-14 visant à revoir les dispositions encadrant l'implantation d'usages d'hébergement commercial et résidentiel dans l'affectation « Récréotouristique » respecte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement;
- accuse réception du règlement numéro 155-15 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (3<sup>e</sup> remplacement).

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous transmet un certificat d'autorisation concernant le programme décennal de réfection et d'entretien de l'enrochement le long de la voie ferrée appartenant à Chemin de fer Charlevoix Inc.

La CPTAQ nous transmet :

- Compte rendu de la demande et orientation préliminaire, dossier numéro 408940, Saint-Urbain;